



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 09/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4318, en Economie et gestion, de la composante IUT DE PERPIGNAN est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BAGNOULS	DELPHINE	CERTIFIE	H8010
Mme	DA FONSECA	MARIE	MCF	6
M.	DUVAL	DAVID	PR	68
M.	GALOKHO	CHEKH	MCF	1
M.	KAMOKOUE	FRANCIS	CERTIFIE	H8010
Mme	OMS	LAURENCE	MCF	6
Mme	PODESTA	MARION	MCF	5

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERPIGNAN, le 20/03/2024



Président de l'Université

Yvan AUGUET